

RAPPORT N°06/4-34
au Conseil Municipal

OBJET

**CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION**

(aménagement paysager sur le site de la Coulée Verte de Moufia/ Bois-de-Nèfles à Sainte-Clotilde)

La mise en œuvre de Chantiers d'Insertion fait partie des axes prioritaires de la politique de développement local définis par le Conseil Municipal. En effet, il s'agit de mener sur des sites municipaux des projets d'intérêt collectif favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) dans la valorisation des espaces publics et du cadre de vie (bâtiments et espaces verts). Ces opérations permettent de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation selon le principe de l'alternance sous forme de parcours individualisé. Les personnes concernées sont toutes bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

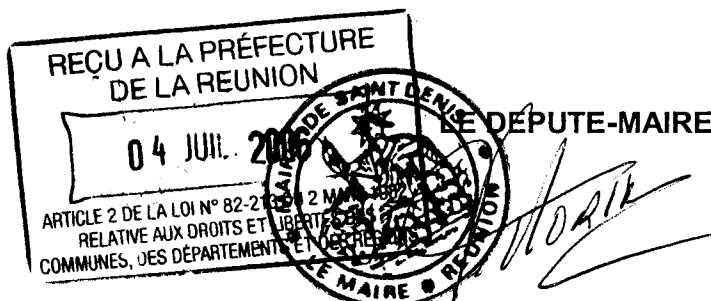
La réalisation du chantier d'aménagement paysager sur le site de la Coulée Verte de Moufia/ Bois-de-Nèfles à Sainte-Clotilde vise à aménager un espace collectif à destination des habitants du quartier.

La contribution de la Commune porte sur la prise en charge du coût résiduel des emplois aidés, le financement de l'outillage et de matériaux, ainsi que des frais de gestion et d'encadrement :

AMENAGEMENT PAYSAGER SUR LE SITE DE LA COULEE VERTE DE MOUFIA/ BOIS-DE-NEFLES A SAINTE-CLOTILDE		
INTITULE D'OPERATION		
Libellé des postes	Association subventionnée	Montant de la subvention (en €)
Coût résiduel des emplois	CASE de Bois-de-Nèfles	15 200,00
Achat de l'outillage et des matériaux		45 140,00
Frais de gestion et d'encadrement		9 100,00
TOTAL GENERAL		69 440,00

Je vous demande de m'autoriser à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est ci-après jointe.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/4-34
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

**CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION**

(aménagement paysager sur le site de la Coulée Verte de Moufia/ Bois-de-Nèfles à Sainte-Clotilde)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-34 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;


Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

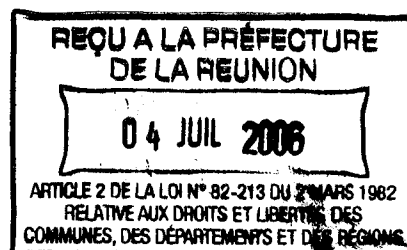
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Député-Maire à engager le financement du Chantier d'Insertion « aménagement paysager sur le site de la Coulée Verte de Moufia/ Bois-de-Nèfles à Sainte-Clotilde ».

Le montant de la participation de la Commune, qui sera versée à l'association CASE de Bois-de-Nèfles sous forme de subvention, est fixé à 69 440,00 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 JUIN 2006**

MAIRE DE SAINT-DENIS DÉPUTÉ-MAIRE

LE MAIRE M. Paul VICTORIA



**CHANTIER D'INSERTION
AMENAGEMENT PAYSAGER SUR LE SITE DE LA COULEE VERTE
DE MOUFIA/ BOIS-DE-NEFLES A SAINTE-CLOTILDE**

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

- Dénomination **ASSOCIATION CASE DE BOIS-DE-NEFLES**
Route des Ananas
Place de la Fraternité
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. 0692-07-92-55
- Objet social **Développer sur le Quartier de Sainte-Clotilde et sur la Commune de Saint-Denis la solidarité par le travail et la valorisation des personnes pour parvenir à une meilleure cohésion sociale** au travers de diverses activités liées à la gestion du quartier, ce, dans le souci de favoriser :
- la création d'activités économiques sur le Quartier ;
 - l'insertion des jeunes ;
 - l'intervention et la responsabilité collective des habitants, ce, par tous moyens légaux dont elle disposera ;
 - la mise en place d'activités économiques et socioculturelles.
- Représentant **Monsieur Bruno BOYER, Président**

PRESENTATION DU PROJET

Réalisation de travaux d'aménagement paysager sur le site de la Coulée Verte de Moufia/ Bois-de-Nèfles à Sainte-Clotilde, comprenant :

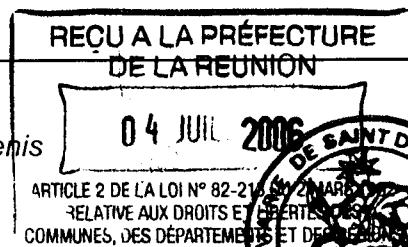
- le nettoyage et la préparation du terrain sur une surface de 1 849 m² ;
- la mise en place de grillage, de barrière, de terre végétale, de scorie, de trois points d'eau, de plantations, de corbeilles à papiers ;
- la création de quatre aires de repos comprenant tables et bancs en moellon, barbecues, ainsi que des abris pour les modélistes ;
- la construction de murets en moellon.

Ce chantier vise à permettre l'insertion socioprofessionnelle de public en difficulté en donnant la possibilité aux personnes bénéficiaires de l'action d'intégrer un parcours d'emploi/formation durant la période de déroulement du chantier tout en participant à l'amélioration de leur cadre de vie.

IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

L'action vise à insérer 18 personnes en Contrat d'Avenir pour une durée de 8 mois dans le cadre du partenariat établi avec les différents services de la Ville concernés, l'Agence d'Insertion, l'ANPE, le PLIE de Saint-Denis porté par l'Association Locale d'Insertion par l'Economique (ALIE), l'organisme de formation OI DF ainsi que l'association du CASE Bois-de-Nèfles.

*Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 22 juin 2006
et annexé à la Délibération n° 06/4-34*



DE SAINT-DENIS DEPUTE-MAIRE
[Signature]
LE MAIRE René-Paul VICTORIA

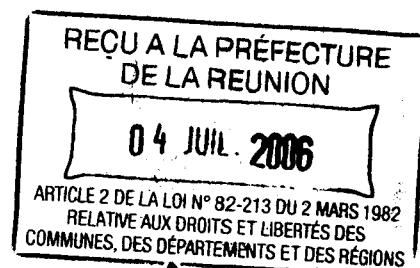
**CHANTIER D'INSERTION
AMENAGEMENT PAYSAGER SUR LE SITE DE LA COULEE VERTE
DE MOUFIA/ BOIS-DE-NEFLES A SAINTE-CLOTILDE**

Durée prévisionnelle du chantier	8 mois
Nombre de Contrats d'Avenir (CAv) concernés	18

BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT (en €)	LIBELLE	MONTANT (en €)
Charges du personnel en CAv	152 700,00	Subvention du Département CAv (versement RMI)	62 300,00
		Subvention de l'Etat (90 %)	67 600,00
		Subvention du Département CAv (1/3)	7 600,00
		Subvention de la Commune CAv	15 200,00
Formation des salariés en CAv	45 620,00	Contribution du PLIE	13 868,00
		Contribution de l'ADI	31 752,00
Achats des outils et matériaux	45 140,00	Subvention de la Commune	45 140,00
Frais de gestion et d'encadrement	9 100,00	Subvention de la Commune	9 100,00
TOTAL	252 560,00	TOTAL	252 560,00

Montant financé par la Commune	69 440,00
Pourcentage de participation de la Commune	27 %



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 22 juin 2006
et annexé à la Délibération n° 06/4-34



DEPUTE-MAIRE

Victoria
René-Paul VICTORIA